

## Appel à projet RURAL IMPULSE MOBILITÉS RURALES

La Fédération Nationale Familles Rurales anime depuis plus d'un an une dynamique nationale autour des enjeux de mobilité. Ce travail s'est enrichi d'un état des lieux des solutions existantes, porté par les différentes structures du réseau. Cette démarche a permis de structurer un projet national pluriannuel articulé autour de cinq axes :

- Axe 1 : Enrichir l'offre de services de lieux existants par des solutions de mobilité
- Axe 2 : Développer de nouvelles solutions/innovations
- Axe 3 : Développer et pérenniser le Transport d'Utilité Sociale dans le réseau Familles Rurales
- Axe 4 : Accompagner les changements de pratiques
- Axe 5 : Promouvoir la sécurité et la prévention routière

Le présent appel à projet vise à capitaliser sur cette dynamique, tant au niveau national que local, afin de faire émerger de nouvelles solutions de mobilité dans le champ des mobilités actives et de la sécurité routière.

**Cet appel à projet est financé par :**

- Rural Mouv', le fonds de dotation de Familles Rurales, qui est abondé par la Fédération Nationale Familles Rurales et de grandes organisations : Airbnb, Crédit Mutuel, Engie, Fondation RTE, Harmonie Mutuelle, Orange.
- La délégation à la Sécurité Routière qui, à travers cet appel à projet, vise à soutenir nos associations et fédérations locales dans leurs actions ciblées de sécurité routière.

### Objet de l'appel à projet :

Il vise à soutenir la conception et le développement de nouvelles solutions de mobilité facilitant les déplacements du quotidien en milieu rural et combinant une dimension sociale/solidaire/inclusive et écologique/durable.

Tous les publics sont concernés par cet appel à projet avec une attention particulière aux populations vulnérables et isolées avec des besoins spécifiques : jeunes, femmes, demandeurs d'emploi, seniors, personnes en situation de handicap.

### Enveloppe globale :

L'appel à projet est doté d'une enveloppe de 100 000 €

Entre 10 et 15 projets seront sélectionnés avec une dotation maximale de 10 000 € par projet en fonction de l'impact attendu, de co-financements publics ou privé et de la construction de partenariats avec d'autres acteurs du territoire.

### ✓ Actions éligibles :

#### Axe 2 : Nouvelles solutions, innovations

- Mutualisation de moyens (navettes, partage de dispositifs ou d'équipements existants, autopartage, covoiturage)
- Nouveaux modes de déplacement (vélos, vélos...)
- Nouveaux dispositifs d'aller vers et événementiel autour de cette approche
- Changement d'échelle de dispositifs existants : pilotage fédéral pour transfert et essaimage de solutions locales nouvelles

- Électrification des flottes

#### Axe 4 : Accompagnement aux changements de pratiques

- Toutes actions qui visent à inciter / sensibiliser les ruraux à privilégier les modes actifs (marche et vélo) comme par exemple (mais non exclusivement) : sensibilisation à l'usage du vélo / de la marche, ateliers de remise en selle, réparation de vélos, évènementiel autour du vélo / de la marche...

#### Axe 5 : Sécurité routière

- Toutes actions qui visent à réduire ou prévenir les accidents sur la route et à promouvoir un partage pacifié de la route.

Il est possible de combiner différentes actions à travers ces 3 axes.

### ✗ Ne sont pas éligibles :

- Les projets sans lien avec les axes ciblés et les ruralités de manière générale
- Les projets mobilités lauréats de l'AAP de la Fondation Bruneau en 2025
- Les évènements ponctuels (colloques, manifestations sans suite)
- Les projets personnels ou à visée commerciale

### Dépenses éligibles :

- Ingénierie / expérimentation : diagnostic, étude de préfiguration, changement d'échelle ou de gouvernance
- Fonctionnement uniquement lié à la mise en place du projet
- Achats : vélo / vélos / véhicules / équipements annexes (remorques / bornes de recharge...)

### Critères de sélection :

#### Importance :

Impacts attendus et explication quant à sa mesure (qualitatif/quantitatif)



Prise en compte des dimensions solidaires et environnementales



Coopération entre acteurs locaux



Pérennité de la solution



Une attention sera aussi portée à la gouvernance locale



Degré de réplicabilité par d'autres structures



Structuration du budget / existence de cofinancements



### Livrables attendus :

Le projet devra se dérouler sur l'année 2026 avec livrables finaux attendus au 1<sup>er</sup> trimestre 2027.

- Automne 2026 : Rapport intermédiaire (niveau de réalisation par rapport au calendrier prévisionnel projeté, ajustements prévisibles si des freins sont identifiés)
- 1<sup>er</sup> trimestre 2027 – bilan des actions qui comprendra :
  - modélisation de la solution
  - analyse des impacts (quantitatifs : combien de personnes touchées, de km parcourus, de réunions/d'ateliers menées ... et qualitatifs : retours des participants via des questionnaires en ligne ou des échanges ciblés)

- analyse des freins et des leviers qui ont permis/entravés le développement de la solution
- prochaines étapes (poursuite du projet, sous quelle forme, avec quels partenaires, quels objectifs)
- Être présent lors des regroupements et webinaires entre porteurs de projets dans le courant de l'année 2026.
- Implication dans la dynamique générale du projet et selon sollicitation de la Fédération Nationale Familles Rurales.

## Qui peut candidater ?

- Les membres du réseau Familles Rurales (fédérations régionales et départementales, associations locales)
- Les associations disposant du statut d'organismes associés au réseau Familles Rurales
- Les organismes à but non lucratif qui portent un projet d'intérêt général, en co-portage avec une association Familles Rurales.

Pièces justificatives à joindre obligatoirement au dossier en plus du formulaire à compléter en ligne :

- Budget prévisionnel
- Lettre de soutien à la candidature signée par le président de la structure
- Optionnel : toutes pièces justificatives soutenant le projet (outils existants, lettre de soutien de partenaires, lettre de cofinancement...)

## Calendrier

### 12 janvier au 9 mars 2026 : dépôt des candidatures

- Mars / avril : étude des candidatures, et interviews si nécessaire.
- Les dossiers seront évalués par un comité composé de membres du Comité de pilotage du projet national Mobilités.
- Mi-avril : annonce des lauréats

## Accompagnement :

Contact : [sophie.dandert@famillesrurales.org](mailto:sophie.dandert@famillesrurales.org) / 06 79 40 48 05

Webinaire de lancement / présentation : 8 janvier 2026



**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

